

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'YSSANDON

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 25/09/2025

Date d'affichage : 07/10/2025

L'an deux mil vingt cinq, le trois octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'YSSANDON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier DUBUIS**.

Étaient présents : M. Didier DUBUIS, M. Bruno PILLET, Mme Delphine GARDE, Mme Christelle AUZELLOUX, M. Dominique VILLENEUVE, Mme Sandrine GOFFLO, Mme Caroline PICARDA, Mme Carine DUCHOWICZ.

Étaient absents excusés : M. Claude VILLENEUVE, M. Stéphane VEZINE, M. Christian LEYMARIE, M. Clément LOUBRIAT.

Étaient absents non excusés : M. Adrien LEBAS, M. Yoann ROUQUIE, M. Franck CAMUS.

Procurations : M. Claude VILLENEUVE en faveur de M. Didier DUBUIS, M. Stéphane VEZINE en faveur de M. Bruno PILLET.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : Mme Carine DUCHOWICZ.

Délibération n° MA-DEL-2025-005

**OBJET : Révision tarif garderie périscolaire au 1er janvier 2026**

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de la vacation à la garderie périscolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il rappelle que le prix actuel est fixé à 1,45 €, la vacation et propose d'appliquer une augmentation de 3,4 % ce qui porterait le nouveau tarif à 1,50 €.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :***

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le prix de la vacation à la garderie périscolaire à 1,50 €.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de BRIVE et publication par voie  
d'affichage le 07/10/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Didier DUBUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
019-211928908-20251003-MA-DEL-2025-005-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 08/10/2025  
Publication : 08/10/2025

